Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20241113-24-167-INTERCO-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2024
Publication : 19/11/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 24/167/INTERCO **SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024**

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ
Convention de mise à disposition d'un terrain nu, propriété de la commune de Portivechju à la Communauté de Communes du Sud-Corse.

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 novembre 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Marcu Antonu TAFANI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Vincent GAMBINI ; Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Néant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Premier Adjoint soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Communauté de Communes du Sud-Corse est compétente en matière de « *collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés* ».
A ce titre, elle s'est vue transférée par les communes membres l'ensemble des bennes à ordures ménagères.

Afin d'exercer cette compétence, la Communauté a conclu avec la commune de Portivechju, depuis 2018 une convention de mise à disposition des espaces municipaux de la Commune comprenant une partie de la parcelle F n° 1988 (renommée BY n° 0067), soit environ 4 500 m², mais également un bureau à usage administratif, un vestiaire et des toilettes.

Cette convention arrivant à échéance au mois de novembre 2024, il y a lieu de la renouveler pour le terrain nu uniquement. En effet, la Communauté s'est depuis dotée d'un hangar et d'équipements.

Le terrain nu mis à disposition, situé Zac du Mortone, d'une contenance globale de 7 425 m² dont 4 270 m² environ, est destiné à accueillir des algécos faisant office de bureau, un espace de stationnement du parc automobile et un espace de stockage au profit de la Communauté pour que cette dernière puisse y stationner ses bennes à ordures ménagères mais également les véhicules de son personnel.

Il convient d'autoriser le Premier Adjoint à intervenir à la signature de la convention de mise à disposition d'un terrain nu, entre la Commune et la Communauté de Communes du Sud-Corse, ci-annexée.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 08 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser le Premier Adjoint à intervenir à la signature de la convention de mise à disposition d'un terrain nu, entre la Commune et la Communauté de Communes du Sud Corse, ci-annexée.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la convention de mise à disposition ci-après annexée.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		20
Nombre de procurations		0
Nombre de suffrages exprimés		20
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO 47 CORSE DU SUD 47

Le secrétaire de séance